



**SECONDE VAGUE DE L'APPEL A PROJETS IDEX (IDEX 2):  
ETAPE DE SELECTION DES PROJETS**

**COMPTE-RENDU DES ACTIVITES DU JURY**

A la suite de la réunion du Jury IDEX qui s'est tenue du lundi 30 janvier au jeudi 2 février 2012 à Paris, ce compte-rendu a pour objet de fournir un ensemble d'informations sur le déroulement de la phase de sélection de la seconde vague de l'appel à projets (IDEX 2).

**1. Les candidatures IDEX reçues**

A la date du 8 décembre 2011, date limite pour le dépôt des dossiers, 9 porteurs, dont la liste est donnée en annexe 1, avaient déposé un dossier en vue de l'étape de sélection.

Parmi eux, quatre avaient été présélectionnés lors de la première vague (Gui+, IDEX-LSE, SUPER, UNITI) et cinq autres lors de la phase de présélection de la seconde vague (A\*MIDEX, IngEXys, IPS, PNMU, USPC).

**2. La liste des membres du jury**

La liste des membres du jury est donnée en annexe 2. Avant le début de la réunion proprement dite, J-M. Folz est venu informer le jury de l'envoi de sa lettre de démission au Commissaire Général à l'Investissement et au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

**3. Les documents fournis aux membres du jury avant la réunion**

Les documents, ci-dessous ont été mis à la disposition du jury sur une plateforme Internet. Il s'agit :

a) pour chaque candidature, du dossier présenté intégrant le document, souhaité par le jury à l'issue de l'étape de présélection IDEX 2, décrivant les mesures opérationnelles de mise en œuvre prévues, puis le résumé exécutif et le document « delta » précisant l'évolution du dossier, et enfin la description détaillée du projet. Les versions anglaises reçues après la clôture de l'appel à projets (AAP) ont été communiquées dès leur réception. Cette dernière version a été envoyée sous forme papier à ceux qui ont souhaité en être destinataires ;

b) des documents « Strater » en anglais, établis par le MESR, qui ont également été communiqués par courrier électronique aux membres du jury ;  
c) des fiches portant sur l'analyse financière des projets, ainsi qu'un document de synthèse. L'analyse financière des neuf projets a été menée, à la demande du jury, par des experts de l'IGAENR. Ceux-ci ont remis leurs conclusions sous forme de fiches, traduites ensuite en anglais, communiquées par courrier électronique aux membres du jury le 6 janvier 2012, soit trois semaines environ avant leur réunion.

Les documents suivants ont été également fournis aux membres du jury, sous forme imprimée, à leur arrivée en réunion plénière :

d) les CV des membres des délégations présentes aux auditions, lorsque ceux-ci avaient été envoyés préalablement à la réunion du jury ;  
e) les lettres d'engagement des partenaires ;  
f) les commentaires émanant des porteurs de projets sur les documents «Strater», ainsi que l'ensemble des amendements apportés par le MESR à la version initiale de ces documents ;  
g) un tableau récapitulatif des partenariats mentionnés dans le dossier de candidature déposé, faisant apparaître les éventuelles évolutions par rapport aux listes communiquées à l'occasion des réunions précédentes.

A l'issue des auditions, a été fournie, pour chacune des candidatures, la liste des projets lauréats aux appels à projets organisés dans le cadre des investissements d'avenir, et notamment celle des projets lauréats dans le cadre des appels Equipex 1 et Equipex 2 (première et deuxième vagues) et Labex 1 (première vague). La liste des projets classés par le jury Labex 2 (deuxième vague) avec leur position dans le classement pour chacune des candidatures Idex, a également été communiquée.

#### **4. La liste des documents fournis aux porteurs de projet**

Cette liste comprend :

- un courrier électronique, en date du 15 décembre 2011, suivi d'un courrier postal précisant la date et les horaires de l'audition et fournissant des indications sur les conditions de cette audition ;
- un second message, en date du 2 janvier 2012, relatif aux documents «Strater», communiqués aux porteurs pour information et commentaires éventuels.

Les remarques formulées par les porteurs sur le contenu des «Strater» ont été transférées au MESR-CGI une semaine avant la réunion du jury.

#### **5. Le processus de sélection et son déroulement**

##### ***5.1 En préalable à la réunion du jury***

Chacun des membres des trois sous-groupes constitués lors des phases précédentes, et présidés respectivement par J-M. Rapp, P. Gillet et R. Tarrach, était chargé de l'évaluation approfondie de trois dossiers de candidature. Il avait en outre été expressément demandé à chaque membre du jury d'examiner pour l'ensemble des 9 projets le document portant sur les mesures opérationnelles. Dans ce qui suit, en ce qui concerne le traitement d'un dossier donné, ces deux rôles sont respectivement désignés sous les termes de « rapporteur principal » et de « rapporteur ».

Conformément à une décision prise lors de la réunion du jury de juin 2011, les dossiers qui avaient été examinés par un sous-groupe donné du jury lors des réunions précédentes ont été répartis de manière à être examinés, autant que possible, par un autre sous-groupe à l'occasion de la présente phase.

Des réunions téléphoniques ont été organisées au sein des sous-groupes et ensuite entre leurs responsables afin de permettre des échanges préliminaires sur les différents projets, d'établir une base de travail en vue de la phase d'audition des candidats et de préparer au mieux les délibérations du jury.

### **5.2 Le déroulement général de la réunion**

Le jury s'est réuni pour procéder aux auditions et ensuite à la sélection proprement dite des projets du 30 janvier au 2 février 2012 à Paris.

Les différentes étapes de cette session ont été les suivantes :

- Examen des conflits d'intérêt potentiels ;
- Cadrage général de la réunion par le président (incluant le rappel du contexte et des objectifs de l'action Idex) ;
- Mise au point et adoption de la procédure de sélection des projets, exposée ci-dessous ;
- Audition des porteurs de projet ;
- Sélection des différentes candidatures, incluant un vote final à bulletins secrets ;
- Projets de rédaction des avis destinés aux porteurs, établis au sein des trois groupes de travail ;
- Discussion, révision éventuelle et adoption définitive de ces avis par le jury siégeant en séance plénière.

### **5.3 La procédure de sélection**

En préalable à la réunion du jury, à la demande du président et des vice-présidents, chaque membre avait transmis un classement des différentes candidatures, après lecture du document sur les mesures opérationnelles, en faisant éventuellement figurer des ex-æquo. Un premier « classement avant auditions » des candidatures avait été établi sur cette base, le poids des membres « rapporteurs principaux » étant égal à 1,5 fois celui des « rapporteurs ».

Avant les auditions, il a été convenu à l'unanimité des membres du jury que :

- a) une fois les auditions terminées, et après discussion générale, chaque membre du jury proposera un classement sur la base des auditions. La note moyenne ainsi obtenue pour chaque candidature Idex 2 permettra d'établir un « classement des auditions ». A ce stade, la distinction entre « rapporteur principal » et « rapporteur » ne sera plus faite, et donc le poids de chacun des membres du jury sera équivalent.
- b) la « moyenne générale » de chaque candidature sera alors calculée, en comptant pour 50% chacune la moyenne avant auditions et celle obtenue après auditions. Il en résultera un « classement général », indicatif, des candidatures.
- c) une fois ce classement connu, et après discussion générale, il sera procédé à un vote sur chaque candidature portant sur l'alternative « in/out », ou « qualifié/éliminé ». Ce vote devra apprécier si les projets examinés remplissent l'ensemble des critères nécessaires à la labellisation « initiatives d'excellence ». Si une majorité des 2/3 se dégage en faveur de « in

», le projet est qualifié. Si une majorité d'au moins 51% se dégage en faveur du « out », le projet ne répond pas à tous les critères et est éliminé.

d) après discussion générale, le jury pourra alors décider, par un nouveau vote (oui/non), du principe d'élargir ou non la liste des projets qualifiés. Les projets additionnels à examiner à ce stade seront ceux qui ne sont ni qualifiés ni éliminés. Après discussion :

- si le résultat du vote est « non », la liste des projets qualifiés restera celle établie précédemment ;
- si le jury décide d'ouvrir la liste des « in », tout projet additionnel, pour être qualifié, devra recueillir une majorité des 2/3. Sinon il rejoindra la liste des projets éliminés.

e) A l'issue de cette procédure, le jury devra conforter par un vote (oui/non) les résultats ainsi obtenus pour la liste des projets, qualifiés ou éliminés, en visant l'unanimité. En cas d'égalité de voix, la voix du président sera prépondérante.

f) Tous les votes seront effectués à bulletins secrets.

#### **5.4 Les auditions**

Tous les porteurs de projet ont été auditionnés (annexe 1). Les délégations étaient composées de cinq personnes au maximum. Chacune des auditions comportait un exposé introductif de la part du porteur, complété la plupart du temps par des interventions d'autres membres de la délégation. Cet exposé était suivi d'un entretien approfondi avec le jury. Chacune des auditions a été menée dans le temps imparti (1h30).

Un dispositif de traduction léger a été mis en place par l'ANR afin de répondre aux éventuels besoins exprimés par la délégation, notamment au cours de l'entretien avec les membres du jury.

Un intervalle de temps (30 minutes environ) a été ménagé à chaque fois dans le programme afin qu'un premier échange entre les membres du jury puisse avoir lieu avant l'accueil de la délégation suivante.

#### **5.5 Les délibérations**

Au cours de ses délibérations, le jury a apprécié, dans ses diverses dimensions, l'envergure et l'ambition d'ensemble du projet, les stratégies déployées et la dynamique opérationnelle proposée par les porteurs. C'est sur cette base qu'ont été établies les notes obtenues par chaque projet, les appréciations et recommandations et, finalement, la proposition du jury au comité de pilotage.

La procédure décrite en 5.3 a été strictement suivie par le jury. En particulier, après le vote sur chaque candidature portant sur l'alternative qualifié/éliminé, il a été décidé par le jury de procéder à un examen de l'élargissement de la liste, suivant les modalités prévues dans les alinéas 5.3.d et 5.3.e.

Le processus a abouti à la proposition suivante :

- *Projets proposés en vue d'un financement (ordre alphabétique):* A\*MIDEX, IPS, SUPER, UNITI, USPC ;
- *Projets non proposés en vue d'un financement (ordre alphabétique):* GUI +, IDEX-LSE, IngEXys, PNMU.

Cette liste a été soumise au vote et adoptée par le jury à l'unanimité moins une abstention. Les deux projets « Paris Novi Mundi Université » (PNMU) et IDEX Lyon-Saint Étienne (IDEX-LSE) qui n'avaient pas été éliminés lors du vote n'ont toutefois pas recueilli la majorité qualifiée requise pour être proposés en vue d'un financement et n'ont donc pas été retenus *in fine*.

Ultérieurement, il a été proposé par un membre du jury de revenir sur ce résultat, et d'examiner de nouveau la possibilité d'un élargissement de la liste des projets retenus. Soumise à un vote, cette proposition a été écartée à la majorité absolue des voix.

### **5.6 Les avis du jury et les retours aux porteurs**

Dans ses avis, le jury a consigné des notes destinées à être communiquées individuellement aux porteurs. Ces notes résultent spécifiquement de l'évaluation des projets soumis et examinés lors de la phase de sélection de la seconde vague et ne doivent pas donner lieu à comparaison avec les notes attribuées aux mêmes projets tant au cours de la première vague qu'à l'occasion de l'étape de présélection de la seconde vague.

Outre les notes, l'avis du jury établi pour chaque candidature, recommandée ou non en vue d'un financement, comprend les éléments suivants :

- les principaux points forts du projet ;
- éventuellement, les principaux points faibles ;
- les points à améliorer et les recommandations aux porteurs pour les projets recommandés;
- le cas échéant, des recommandations à l'État, spécifiques à tel ou tel projet sélectionné.

Tous les éléments du rapport communiqué à chaque porteur ont été adoptés en séance plénière et font l'objet d'un consensus au sein du jury.

### **Conclusion :**

#### **Liste des projets proposés en vue d'un financement (ordre alphabétique) :**

A\*MIDEX  
IPS  
SUPER  
UNITI  
USPC

#### **Liste des projets non proposés en vue d'un financement (ordre alphabétique) :**

GUI +  
IDEX-LSE  
IngEXys  
PNMU

## Annexe 1

### Les 9 candidatures Idex2 présélectionnées et le calendrier des auditions

Acronyme	Projet d'Idex	Porteur du projet
A*MIDEX	Aix-Marseille University Idex Vers plus d'excellence avec Aix-Marseille Université	PRES Aix-Marseille Université
GUI+	Initiative d'excellence Grenoble-Alpes Université de l'Innovation	PRES Université de Grenoble
IngEXys	Ingénierie éco-systémique	Université de Lorraine en association avec l'Université de Technologie de Troyes (UTT)
IPS	Idex Paris-Saclay	Fondation de Coopération Scientifique du Campus Paris- Saclay
IDEX-LSE	Université de Lyon Imagine : Lyon/Saint Etienne, Métropole d'innovation et de création	PRES Université de Lyon
PNMU	Paris Novi Mundi Université	PRES HESAM (Hautes Etudes-Sorbonne-Arts et Métiers)
SUPER	Idex Sorbonne Université	PRES Sorbonne Université
UNITI	Université de Toulouse	PRES Université de Toulouse
USPC	Université Sorbonne Paris Cité	PRES Sorbonne Paris Cité

### Le calendrier des auditions

Lundi 30 janvier	10:00 – 11:30	SUPER
Id.	13:00 – 14:30	IngEXys
Id.	15:00 – 16:30	A*MIDEX
Id.	17:00 – 18:30	IPS
Mardi 31 janvier	8:00 – 10:00	USPC
Id.	10:00 – 12:00	IDEX-LSE
Id.	13:00 – 14:30	UNITI
Id.	15:00 – 16:30	GUI+
Id.	17:00 – 18:30	PNMU

## Annexe 2

### Les membres du Jury Idex

#### ***Président***

**Jean-Marc RAPP**

Université de Lausanne

Président de l'European University Association (EUA)

#### ***Vice-Présidents***

**Philippe GILLET**

Vice-Président pour les affaires académiques

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

**Rolf TARRACH**

Recteur

Université du Luxembourg

#### ***Membres du jury***

**Philippe AGHION**

Department of Economics

Harvard University (USA)

**Yves BAMBERGER**

Conseiller scientifique du Président

EDF

**Beatriz BARBUY**

Département d'Astronomie

Université de São Paulo (Brésil)

**Adrienne CORBOUD FUMAGALLI**

*Présidente du Jury SATT*

Vice-Présidente pour la Valorisation et l'Innovation

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse)

**Mercedes ERRA**

Présidente Exécutive

Euro RSCG Worldwide

**Suzanne FORTIER**

Présidente du Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et en Génie du Canada

**Richard FRACKOWIAK**

*Président du Jury IHU*

Service de Neurologie

Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (Suisse)

**Martha HEITZMANN**

Vice-Présidente Recherche et Innovation

AREVA

**Matthias KLEINER**

Président

Deutsche Forschungsgemeinschaft (Allemagne)

**Maria Teresa LAGO**

Scientific Council, European Research Council

Université de Porto (Portugal)

**Jean Claude LATOMBE**

*Président du Jury Labex*

College of Engineering

Université de Stanford

**Philippe LE PRESTRE**

*Président du Jury Equipex*

Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (EDS)

Université Laval (Canada)

**John LUDDEN**

Executive Director

British Geological Survey (Royaume-Uni)

**Frieder MEYER-KRAHMER**

Ancien secrétaire d'Etat

German Federal Ministry of Education and Research (Allemagne)

**Kerstin NIBLAEUS**

Ancienne Secrétaire d'Etat, Ancienne Directrice générale de l'Environnement au Conseil de l'Union européenne

Stockholm Environment Institute (Suède)

**Christian STREIFF**

*Président des Jurys IRT et IEED*

Ancien Président du Directoire du groupe PSA Peugeot Citroën